



4 / VISA POUR MISSION OFFICIELLE

Ces directives s'appliquent aux ressortissants marocains et à ceux d'autres nationalités nécessitant un visa et qui sont domiciliés au Maroc.

Tous les documents présentés doivent être établis en français, allemand, italien ou anglais. Les documents établis en arabe doivent être traduits dans une langue officielle suisse par un traducteur assermenté.

Tous les documents sont à présenter en originaux, accompagnés d'un jeu complet de photocopies.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- 1 [Formulaire de demande de Visa Schengen](#) lisiblement rempli, daté et signé par le demandeur lui-même ou, s'il est mineur, par les parents ou par le(s) représentant(s) légal (aux)
- 1 Photo d'identité récente prise de face, largeur 35 à 40 mm
- Passeport dont la validité est supérieure à 3 mois après la date de sortie de l'espace Schengen, et comportant au moins 2 pages entièrement libres pour l'établissement du visa
- Photocopie du passeport : page avec données personnelles
- Ancien passeport
- Photocopie des anciens visas suisses et Schengen
- Photocopie de la carte nationale marocaine
Pour ressortissants étrangers résidant au Maroc : photocopie carte de résidence marocaine + Document prouvant l'état civil (acte de mariage et/ou livret de famille)
- Ordre de mission officiel signé (original + photocopie) ou Note verbale du Ministère (mentionnant le motif et la durée du séjour ainsi que les informations relatives à la prise en charge des frais de voyage et de séjour)
- Attestation de travail
- Invitation de l'organisation en Suisse sur papier officiel. L'invitation doit contenir les informations suivantes: identité de la personne invitée, dates de voyage et le but du séjour ;
- Assurance-voyage : valable pour tous les pays Schengen et couvrant les éventuels frais de rapatriement pour raisons médicales, les soins médicaux et hospitaliers d'urgence ou de décès pendant le(s) séjour(s) sur le territoire Schengen. La couverture minimale est de 30.000 EUR. Il est impératif que les dates de l'assurance correspondent au minimum aux dates de voyage
- Frais de visa : gratuit.

Informations importantes

- ❖ Un demandeur de visa peut déposer une demande au plus tôt 6 mois avant la date prévue de son voyage et au plus tard 15 jours calendaires avant le début du voyage.
 - ❖ Les données biométriques sont généralement saisies tous les 59 mois dès l'âge de 12 ans et à partir de la 1ère saisie. La demande n'est toutefois pas acceptée par voie postale, mais peut être déposée par une tierce personne sur prise de rendez-vous préalable.
 - ❖ Cette Ambassade se réserve le droit de réclamer des documents supplémentaires.
 - ❖ Le fait de déposer tous les documents susmentionnés ne constitue pas une garantie pour l'obtention du visa.
 - ❖ Prière de ne pas agraffer les différentes pages de la demande ni ses annexes.
 - ❖ Ne pas agraffer ni relier le dossier.
 - ❖ Toutes les copies doivent être faites sur papier format A4 y compris la carte d'identité.
- Merci de respecter les consignes susmentionnées.**

Coordonnées de l'Ambassade de Suisse au Maroc

Site internet : www.eda.admin.ch/rabat (Visa & Entrée en Suisse)

E-mail : rabat.visa@eda.admin.ch

Téléphone : +212 537 26 80 41